

TABLE DES MATIÈRES DÉTAILLÉE

<i>Avant-propos</i>	VII
<i>Table des matières générale</i>	IX
<i>Les méthodes d'interprétation</i>	XV
<i>Tables de concordance</i>	
<i>Nouveau Code – Code antérieur</i>	XVII
<i>Code antérieur – Nouveau Code</i>	XXIII

SECTION 1

LES PRINCIPES DE LA PROCÉDURE APPLICABLE DEVANT LES TRIBUNAUX DE L'ORDRE JUDICIAIRE

(Livre I – Titre II)

La mission des tribunaux	3
Les principes directeurs de la procédure	7
Les règles d'interprétation et d'application du code	11

SECTION 2

LA COMPÉTENCE DES TRIBUNAUX

(Livre I – Titre III)

La compétence d'attribution	15
La Cour d'appel	15
La procédure d'appel	25
La Cour supérieure	27
La Cour du Québec	29
La compétence territoriale	33
Les pouvoirs des tribunaux	39
Les pouvoirs généraux	39

Le pouvoir de sanctionner les abus de la procédure	41
Le fardeau de preuve	43
Le pouvoir du tribunal en cas d'abus	45
La sanction en cas d'abus	47

SECTION 3

LA PROCÉDURE APPLICABLE À TOUTES LES DEMANDES EN JUSTICE

(Livre I – Titre V)

Les délais – généralités	51
La forme et les éléments des actes de procédure	53
La notification	57
Le délai de notification et le dépôt au greffe des actes de procédure	63

SECTION 4

LES PREMIÈRES PHASES DU DÉROULEMENT DE L'INSTANCE

(Livre II – Titre I)

Le déroulement de l'instance en matière contentieuse	67
La gestion de l'instance	69
Le protocole de l'instance	69
La conférence de gestion	71
La gestion particulière de l'instance	73
Les mesures de gestion	75
La conférence de règlement à l'amiable	81
La contestation	83
Les moyens préliminaires	83
La contestation	85

La mise en état du dossier et l'inscription pour instruction et jugement	87
La conférence préparatoire à l'instruction	91
Le traitement des affaires inscrites par suite du défaut du défendeur	93

SECTION 5

LA CONSTITUTION ET LA COMMUNICATION DE LA PREUVE AVANT L'INSTRUCTION

(Livre II – Titre III)

La constitution et la communication de la preuve avant l'instruction	97
La communication et la production des pièces et des autres éléments de preuve	99
Le délai de dénonciation, de communication et de production des pièces et éléments de preuve	101
Les pièces qu'une partie entend invoquer à l'instruction	103
La conférence préparatoire à l'instruction	105
L'accès à une pièce ou élément matériel de preuve	105
La production des pièces au greffe	105
L'accès à un document ou élément matériel de preuve en possession d'une partie ou d'un tiers	107
Les demandes en cours d'instance	107
La production au greffe des documents et formulaires prescrits de demande d'obligation alimentaire	109

SECTION 6

LA RÉTRACTATION DE JUGEMENT

(Livre IV – Titre III)

La rétractation à la demande d'une partie	113
Les délais	115
La rétractation à la demande d'un tiers	117

SECTION 7

LES DEMANDES EN MATIÈRE FAMILIALE

(Livre V – Titre II)

Les demandes en matière familiale	121
Les séances d'information sur la parentalité et la médiation	125
L'expertise par le service d'expertise psycholégale	125
La demande conjointe sur projet d'accord en séparation de corps, en divorce ou en dissolution d'union civile	127
Les demandes relatives à l'autorité parentale	127
Le jugement – affaires matrimoniales	129

SECTION 8

LES PRINCIPES ET LES RÈGLES GÉNÉRALES APPLICABLES À L'EXÉCUTION

(Livre VIII – Titre I)

Les principes et les règles générales applicables à l'exécution	133
Les mesures d'exécution forcées	139
L'avis d'exécution	141
Les droits et obligations des personnes qui participent au processus d'exécution	143
L'huissier	145
L'interrogatoire après jugement	147
Les règles particulières de l'exécution forcée sur action réelle	149

Table des matières détaillée

SECTION 9

LA SAISIE DES BIENS

(Livre VIII – Titre II)

Le bénéfice d'insaisissabilité	153
La saisie sur la personne du débiteur	161
La saisie de supports technologiques	161
La saisie des biens en coffre-fort	161
La garde des biens saisis	163
L'opposition à la saisie et à la vente	165
Le calcul de la portion saisissable du salaire du débiteur	167

ANNEXE

Législation pertinente	
<i>Code de procédure civile</i>	171
Autres dispositions pertinentes	
<i>Code civil du Québec</i>	232
<i>Règlement sur l'aide aux personnes et aux familles</i>	232
Table de la législation	233